

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 6

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}sE



« Sandoz s.a. » : bénéfice net de 48,6 millions de francs

(A.T.S.) Le bénéfice net de « Sandoz S.A. » pour l'exercice 1969 se monte à 48,6 millions de F contre 43,4 millions de F l'année précédente, annonce le service de presse de l'entreprise bâloise. L'accroissement du bénéfice a donc suivi celui du chiffre d'affaires. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires, la distribution d'un dividende brut de 62,50 F par action d'une valeur nominale de 250 F sur le capital augmenté (année précédente : 125 F par action d'une valeur nominale de 500 F). Le paiement du dividende distrait de la sorte 37,5 millions du bénéfice net (année précédente 32,5). Environ 3,2 millions de F sont prévus pour le fonds de réserve général (année précédente 2,7 millions), tandis que la réserve pour engagements à l'étranger devrait être dotée comme l'année dernière d'un montant de 5 millions. La contribution à la « Foundation » pour l'avancement des sciences médico-biologiques doit être augmentée de 100.000 francs pour atteindre 600.000 F afin de pouvoir répondre à des exigences accrues. La subvention au « fonds de vacances » peut être réduit de 800.000 F à 200.000 F, aucun nouveau projet de construction n'étant envisagé pour le moment. Une somme de 900.000 F (année précédente

700.000 F) est prévue pour des dons à des œuvres d'utilité publique.

canton de neuchâtel

Vieilles demeures seigneuriales de Neuchâtel

(C.P.S.) Le siège de Neuchâtel de la Société de Banque suisse a fêté le 50^e anniversaire de son installation dans la vieille demeure seigneuriale qu'il occupe faubourg de l'Hôpital et où il succéda, en 1920, à la banque P. de Pury qui disparaissait pour lui faire place. C'est l'occasion de jeter un coup d'œil sur cette vénérable et magnifique demeure, classée monument historique. C'est un beau et noble passé que celui de cet hôtel Pourtalès dont l'histoire remonte à 1765. En cette année, en effet, Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814), connu un peu partout en Europe sous le nom de « Roi des négociants », acquérait une modeste maison construite en 1718, entourée d'un jardin et appartenant à la famille Bullot. Entre les mains de Jacques-Louis de Pourtalès, cette maison de campagne allait devenir une riche demeure, par l'adjonction de deux ailes et d'un second étage édifiés avec beaucoup d'habileté et d'harmonie. Intéressante figure de grand seigneur du négoce que ce Jacques-Louis de Pourtalès qui, dans son pays, fut l'un des promoteurs de la belle industrie des « indiennes » et dota sa ville

natale de l'hôpital qui porte son nom.

En 1814, Jacques-Louis de Pourtalès mourait à Neuchâtel laissant à ses enfants une des fortunes les plus considérables de son temps. Quelques années auparavant, sa maison avait passé à son second fils, James-Alexandre baron de Gorgier, qui la céda en 1808 à son frère aîné, Louis de Pourtalès, président du Conseil d'Etat. Ce fut alors, sous l'égide gracieuse de Mme de Pourtalès, une série ininterrompue de réceptions dont les plus magnifiques furent celles données en l'honneur de l'impératrice Josephine et de la reine Hortense, en 1810, puis, en juillet 1814, du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse.

A la mort de Louis de Pourtalès, en 1848, sa maison passa à l'un de ses fils, Alexandre-Joseph de Pourtalès-Saladin. Ce dernier céda son hôtel à son frère Charles-Frédéric de Pourtalès-Steiger ; celui-ci le vendit en 1882 à MM. Pury et Cie, banquiers, qui y installèrent leurs bureaux.

canton du tessin

Le Tessin aura-t-il son Université ?

(C.P.S.) Une commission d'experts cantonale vient d'être formée au Tessin, afin d'étudier l'opportunité d'une Université tessinoise. Composée de vingt membres, dont la moitié sont des enseignants d'universités italiennes ou suisses, ladite commission est présidée par un professeur de l'Université catholique de Milan, M. Broggini de Bellinzona.

Le problème date de plusieurs décennies déjà ; l'avènement du fascisme en Italie a montré combien est nécessaire l'autonomie culturelle pour les Tessinois. De nos jours, l'absence d'une université oblige les jeunes Tessinois à faire leurs études soit en

Italie soit dans une autre région linguistique de Suisse. De ce fait, il est fréquent qu'une fois leurs études terminées, les Tessinois ne reviennent pas dans leur canton qui a pourtant un urgent besoin de jeunes universitaires.

Toutefois, l'Université tessinoise n'a pas que des partisans. Ainsi, l'on a souvent entendu que les étudiants et les universitaires et avec eux toute la population tessinoise s'isoleraient encore davantage qu'ils ne le sont actuellement du reste du pays. L'apport culturel des intellectuels tessinois serait, selon d'autres argumentations, perdu pour la Suisse dans son ensemble et ne ferait que se concentrer au Sud du Gothard. Mentionnons encore que l'industrie tessinoise, orientée principalement vers l'exportation, n'a aucun intérêt à posséder des cadres ne connaissant que la langue italienne. Il ne s'agit pas pour l'instant d'une université complète. Le nombre des étudiants tessinois, qui ne dépasse pas le millier, rendrait un tel projet illusoire. La commission cantonale devra bien plus envisager la création d'une filiale de l'E.P.F. voire d'une Haute école commerciale. Une suggestion émanant des cercles étudiantins mérite d'être retenue : l'implantation, au Tessin, d'une université comprenant quelques facultés spécialisées, dans lesquelles les bacheliers pourraient préparer un diplôme universitaire, aux titulaires de diplômes universita-

ires de poursuivre les études dans leur spécialité. Il serait en outre souhaitable que les Tessinois acceptent au sein de leur commission quelques représentants du canton des Grisons de langue italienne, l'Université tessinoise étant une question qui touche toute la « Svizzera Italiana ».



canton du valais

Après l'introduction du suffrage féminin

(A.T.S.) Unanime, la presse a salué l'enthousiasme avec lequel les Valaisans ont accordé le droit de vote aux femmes.

« Depuis ce matin, écrit le « Nouvelliste et feuille d'avis du Valais », il ne peut plus y avoir d'opposants. Selon l'esprit même de notre démocratie, l'ensemble de notre peuple doit s'incliner devant le « oui » catégorique de ce week-end qui fera date dans notre histoire. »

« Ce résultat est l'aboutissement d'une longue patience et d'un intelligent travail en profondeur de ces pionniers du suffrage féminin de notre canton. Il sied de leur dédier en tout premier lieu le succès que nous fêtons aujourd'hui », note « Le Confédéré ». « Le résultat valaisan, constate pour sa part la « Tribune de Lausanne », signifie très probablement que les choses bougent ou risquent de bouger sur le plan suisse. »

« Ainsi, ce canton qu'on se plaît toujours à appeler le vieux-pays, écrit « La Suisse », a montré qu'il était plus évolué dans le domaine des droits civiques que certains le pensaient. La surprise est certes dans le résultat écrasant, mais elle réside aussi dans l'unanimité sur le plan linguistique et géographique. »

« Certains facteurs psychologiques ont sans doute joué en faveur de ce résultat, fait remarquer la « Tribune de Genève », tels l'exemple des autres can-

tons catholiques comme Fribourg et le Tessin et l'exemple plus général de la Suisse romande au sein de laquelle le Valais n'a pas voulu se singulariser plus longtemps. »

« Au pays de la fraise et de l'abricot, lit-on dans la « Gazette de Lausanne », on sait bien quand le fruit est mûr, et comme on n'aime pas y aller par quatre chemins pour proposer des demi-mesures, on a attendu ce qu'il fallait attendre. »

« L'optimisme du Haut-Valais s'est avéré juste, note le « Walliser Bote ». Le haut-valaisan est d'avis que la femme est d'accord d'endosser les responsabilités qui lui incombent. »

« L'évolution s'est faite dans les vallées les plus reculées, écrit la « Feuille d'avis de Neuchâtel ». On est étonné avec quelle aisance, certaines régions alpines ont dit également « oui ». »

« Le bon sens a triomphé partout, écrit le « Courrier de Genève ». Même le Haut-Valais que l'on croyait encore très attaché à cette primauté de l'homme dans la gestion des affaires publiques a fait preuve de sagesse. »

Don d'un château à l'Etat du Valais

(A.T.S.) Selon une information émanant du gouvernement valaisan, le château Mercier, situé à Sierre, a été l'objet d'un acte de donation en faveur de l'Etat du Valais. L'illustre bâtie, selon le désir formulé par ses propriétaires actuels, deviendra propriété du canton dans un délai de vingt ans.

La campagne pour les jeux olympiques a coûté plus d'un million de francs

(A.T.S.) C'est à plus d'un million de francs que s'élèvent les dépenses consenties en une année par le Valais pour mener à bien sa campagne en vue de l'obtention des jeux olympiques d'hiver 1976, candidature qui, malheureusement, n'a pas été retenue.

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...